matin, sous la présidence de M. Tirard passerait complètement inaperçu, tant il est insignifiant, s'il ne s'y trouvait cette phrase mystérieuse, de nature à intriguer tous les faiseurs de commentaires : « Le conseil s'est, en outre, occupé, d'une manière générale, des questions budgétaires. »

L'on prétend savoir que M. Tirard, n'était rien moins qu'acquis aux projets de la commission du budget, qui, pour les boissons, supprime tous les droits perçus jusqu'ici par l'Etat, et les remplace, par une élévation des droits sur l'alcool, perçus à la fabrication et par la suppression du privilège des bouilleurs de crû, et qui, pour les droits de *mutation après décès*, augmente ces droits, dans des proportions considérables, veut, avant de se prononcer, examiner les produits précédents des deux exercices des impôts, qu'il s'agirait de remplacer aujourd'hui.

Le nouveau ministre des finances n'entend pas, en effet, en présence du mécompte résultant des plus-values, se lancer, en aveugle, dans de nouvelles expériences, capables d'augmenter les déficits qu'il s'agit de combler, aujourd'hui.

Si ce sont là véritablement les intentions de M. Tirard, on ne saurait les blâmer, mais on a le droit de remarquer que *si*, par *suite de ses* études, le gouvernement n'adopte pas le système de la commission du budget, et qu'il renonce d'autre part, à s'approprier les propositions de M. Rouvier, c'est tout un nouveau budget qu'il lui faudra élaborer, budget qui risque fort de n'être voté qu'à la session extraordinaire de 1888. De telle sorte qu'il faudra vivre jusque là au moyen de douzièmes provisoires, sans compter qu'il n'y aura pas moyen de s'occuper cette année du budget de 1889. Jolie perspective, n'est-ce pas ? Et qui mettra le comble à l'incapacité ou pour parler, plus exactement, à l'impuissance de nos gouvernants, à la veille du renouvellement de la Chambre élue en 1885.

Voici une nouvelle intéressante, concernant les élections sénatoriales dans le Jura.

Les comités de gauche ont résolu de conserver M. Turrel, l'un des sénateurs sortants, de remplacer le général Paul Grévy par M. Gagneur, député du département et de donner à M. Lelièvre, ancien député, le siège attribué au Jura, par suite du décès de l'amiral Jauréguiberry.

Le remplacement du général Paul Grévy est expliqué, non pas seulement, à cause de l'absence de titres à la reconnaissance des opportunistes, mais aussi à ce fait, que des révélations récentes ont constaté que M. P. Grévy était au nombre des correspondants de la *Limouzin*.

Les journaux du soir contiennent peu de nouvelles, mais en revanche nombre de démentis.

Les nouvelles ou plutôt les bruits, sont celles-ci : M. Loubet, ministre des travaux publics, se retirerait et serait remplacé par M. de Mahy, lequel aurait pour successeur à la marine, l'amiral Krantz, ou l'amiral Peyron.

M. Viette a fait adopter par ses collègues, dans le Conseil de ce matin, l'institution d'une médaille qui serait accordée aux instituteurs qui donnent l'instruction agricole à leurs élèves.

Voici maintenant les démentis seulement intéressants. Il n'est pas question d'appeler M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, à la direction des affaires départementales du ministère de l'intérieur.

M. Sarrien n'a pas l'intention non plus de réduire de cinq à quatre, les directeurs du ministère de l'intérieur.

Enfin, il est complètement faux que M. Gragnon ait menacé, dans le cas où on ne le replacerait pas avantageusement, de faire des révélations, se rattachant à l'affaire des décorations et autres scandales, dont s'occupe la commission d'enquête.

Le calme se fait, peu à peu, à l'est de l'Europe. Çà et là surgissent encore quelques nouvelles alarmantes et des appréciations pessimistes, mais au fond, le sentiment qui domine, aujourd'hui, est qu'il n'y a pas, pour le moment, à redouter une rupture entre les puissances centrales et la Russie.

Il ne faut attacher aucune importance aux nouvelles lancées par les officieux berlinois, dont le langage ne peut évidemment changer complètement du jour au lendemain. A Vienne, où l'alerte a été *si vive ces jours derniers*, on est beaucoup plus calme, et l'on envisage tranquillement la situation.

Du reste, le parquet a invité, hier, les journaux de la capitale autrichienne à modérer le ton de leurs polémiques et à s'abstenir d'indications, sur les mouvements de concentration.

La presse anglaise a *cherché à faire croire* que les cabinets de Vienne et de Berlin ne désarmeraient que si la Russie faisait une déclaration formelle et explicite de ses sentiments pacifiques. C'est peut-être un ballon d'essai lancé adroitement par la chancellerie allemande ; c'est, en tous cas, une tentative vaine d'amener la Russie à une démarche qu'elle ne fera pas. Si pareille invitation était diplomatiquement adressée au Cabinet de Saint-Pétersbourg, on peut être certain que celui-ci déclinerait d'une façon péremptoire une démarche, qui serait, à bon droit, considérée comme humiliante. Il a déjà fait déclarer hautement, par ses organes attitrés, que toutes les mesures prises par lui, de même que toutes celles qu'il pouvait être amené à prendre encore, avaient été et seraient essentiellement et manifestement de nature défensive.

Le bruit de l'abdication du prince Ferdinand ayant été démenti, on assure aujourd'hui, que cette abdication aura lieu néanmoins d'ici à peu de temps. Or, c'est tout le contraire qui est exact. Le prince Ferdinand vient, en effet, de prononcer, à Sofia, un discours qui indique sa ferme résolution de ne pas abandonner le trône.

La Bourse a été calme, d'abord parce que les côtes étrangères accusent un manque absolu d'affaires sur toutes les places, ensuite à cause du démenti donné par l'*Agence Havas* à l'assertion du *Temps* d'hier soir, concernant un prétendu renoncement *de la Russie à la concentration de ses* troupes. Dans ces conditions, le 3 0/0 clôture à 81.32, en hausse de 2 centimes. Affaires, du reste, très limitées.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, qui vient d'être affiché, fait ressortir les différences que voici sur le bilan de la semaine dernière. Aux augmentations figurent deux chapitres seulement. Des comptes courants particuliers se sont accrus de 10.211.000 fr.; l'encaisse argent a augmenté de 1.141.000 francs.

Les diminutions portent sur le compte courant du Trésor, avec 645,000 fr.; sur les avances avec 1,828,000 fr.; sur l'encaisse or, avec 2,902,000 fr.; le portefeuille, avec 27 millions 350,000 fr.; la circulation, avec 27 millions 619,000 fr. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 333,000 fr.

# REVUE DE LA PRESSE

On a remarqué, hier, l'article que M. Henri Maret, le journaliste-député qui dirige le *Radical*, a consacré à la Constitution actuelle laquelle, selon lui, doit être *révisée* :

« Ce qui doit être en tête de toute espèce de Constitution, écrivait hier M. Maret, c'est d'abord l'article primordial qui reconnaît les trois grandes libertés nécessaires, de presse, de réunion et d'association : ces libertés devraient être constitutionnelles, c'est-à-dire ne pouvant être restreintes par une loi. »

« Bravo ! s'écrie aujourd'hui le *Soleil*, voilà les vraies doctrines libérales. Les républicains les défendaient sous l'Empire, quand ils étaient dans l'opposition. Maintenant qu'il sont au pouvoir, la plupart d'entre eux ne sont que trop disposés à les fouler aux pieds. La liberté d'association nous a été refusé par eux. Ils menacent déjà la liberté de la presse. Ils menaceront bientôt la liberté de réunion Il est fort heureux pour la minorité conservatrice que la majorité républicaine se partage en deux partis qui ne s'entendent que pour maintenir la forme républicaine, mais qui ne peuvent pas se mettre d'accord sur les moyens de gouverner la République.

» C'est cette situation qui sauvegarde les libertés qui nous restent. »

Le *Soleil* dit, en outre, d'autre part :

« Chose d'autant plus remarquable, qu'elle n'est certainement pas voulue. M. H. Maret est sur presque tous les points d'accord avec Monsieur le Comte de Paris. Le langage du rédacteur en chef du *Radical* n'est pas le même que *celui du chef* de la Maison de France. Mais les idées diffèrent peu.

» Comme le Comte de Paris, M. Henry Maret croit que la constitution actuelle doit être révisée. Comme lui, il croit qu'elle doit être révisée, par une assemblée constituante. Comme lui, il admet le plébiscite. Comme lui, il estime que le régime parlementaire, tel qu'on le pratique aujourd'hui, ne saurait subsister. Enfin, sauf quelques points de détail, la constitution que M. Henry Maret propose aux républicains est identique à celle dont le Comte de Paris voudrait faire la base de la Monarchie traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions. »

En attendant, l'idée de la dissolution semble faire des progrès.

M. P. de Cassagnac écrit, ce matin, dans l'*Autorité* :

« La situation parlementaire actuelle ne saurait durer. Elle ne peut que trainer misérablement.

» Aucun ministère n'est possible.

» Le cabinet Tirard ira ce qu'il pourra.

» Après lui, plus personne.

» M. de Freycinet, M. Floquet, M. Clémeneeau, sont hors d'état de prendre le pouvoir, étant donnée la division des groupes dans le Parlement.

» Les deux premiers surtout, depuis le lamentable échec de leur candidature à la présidence de la République, ont perdu toute autorité.

» On est donc condamné à des ministères de rapiéçage, de replâtrage, ministères nés poussifs, nés fourbus, et qui n'avanceront que péniblement sur les genoux,

» Puis un beau jour, après trois ou quatre semaines passées à chercher, infructueusement, un cabinet introuvable, le président de la République, d'accord avec l'opinion publique, demandera la dissolution au Sénat. Et le Sénat l'accordera, par la bonne raison qu'il n'y a pas moyen de gouverner *sans une majorité et que de nouvelles* élections seules pourront donner cette majorité, en admettant toutefois qu'elles la donnent !

» Dans de pareilles conditions, il n'y a pas de temps à perdre, il faut se préparer sérieusement et, dès la rentrée du Parlement, s'organiser de façon à défier toute surprise et à assurer le succès. »

La *Justice* revient, aujourd'hui, sur l'affaire Kauffmann :

« Si une théorie semblable était admise, les rapports entre la France et l'Allemagne n'auraient de nom dans aucune langue. Ce ne serait pas la guerre, puisque la guerre n'admet pas le principe d'indemnité aux veuves des victimes. Ce ne serait pas davantage la paix, qui, une fois les dommages matériels payés, laisse subsister tout entier le droit international de répression contre les crimes et contre les meurtres.

» Quel serait donc ce nouveau *modus vivendi* sur la frontière franco-allemande ? Quoi ! à tout instant du jour, des sentinelles allemandes pourraient décharger leur fusil sur des Français, dont la vie serait tarifée d'avance, et le lendemain, pour arrêter l'action de la justice, c'est-à-dire la véritable réparation que les nations se doivent les unes aux autres, il suffirait d'inventer je ne sais quel prétexte tiré de la ressemblance de deux chiens. Ce serait payé bon marché.

» Ce ne serait pas la guerre, puisqu'on indemniserait les victimes. Ce ne serait pas la paix, puisque *l'action des lois serait suspendue. Mais ce serait* un régime intermédiaire d'hypocrisie et de violence que l'histoire n'a jamais connu et que la conscience nationale ne subirait pas. »

Il résulterait d'une conversation que M. H. Rochefort vient d'avoir avec un diplomate russe que M. de Bismarck, loin de désirer l'avènement du jeune prince Guillaume, le craindrait beaucoup.

« La situation s'aggravera inévitablement, me dit-il, par ce motif péremptoire que Bismarck veut la guerre, soit avec la Russie, soit avec la France. Et, ce qui vous paraîtra peut-être invraisemblable, il la veut tout de suite, c'est-à-dire avant la mort de l'empereur Guillaume, qui touche à sa fin, et celle du prince héritier, que les Allemands considèrent comme prochaine.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Le jeune prince Guillaume est une espèce d'estropié, dont le bras gauche est atteint d'atrophie, et chez lequel une surdité qui parait incurable se développe tous les jours davantage. Il a, de plus, contracté de très bonne heure, des habitudes d'intempérance qui menacent constamment de jouer un mauvais tour à un cerveau aussi naturellement exalté.

» Les éléments de désagrégation sont déjà fort nombreux entre les Etats confédérés, dont se compose l'empire d'Allemagne. La gloire éclatante du vieil empereur, son âge et le respect dont il est entouré ont jusqu'ici empêché des craquements trop violents dans cette charpente oscillante. Mais quand le sceptre sous lequel s'est accomplie l'unité allemande aura passé dans la main du jeune buveur de bière dont la tête n'est pas plus solide que le bras, il est évident que le régent de Bavière, le prince Luitpold, dont la barbe est blanche, pas plus que le roi de Saxe, pas plus que le roi de Wurtemberg, ne consentiront à se compromettre dans les aventures extravagantes que leur imposera le nouvel empereur.

» La déférence dont ils ont fait preuve jusqu'ici tournerait à l'humiliation ; et on comprend tout ce que les déchirements qui se produiraient alors donneraient de force au parti socialiste, qui s'affirme toujours davantage à chaque élection, malgré les états de siège grands et petits que Bismarck fait décréter par *sa majorité*.

» Le chancelier est donc, actuellement, très inquiet sur l'avenir de son œuvre, et, comme il est brave, il aimerait beaucoup mieux jouer son va-tout immédiatement que plus tard, quand les tiraillements auront commencé et que la confiance dans la volonté directrice aura disparu. »

La *République française* déclare, aujourd'hui, que les terribles conseillers municipaux de Paris ne sont pas athées comme ils le proclament. Nous nous en doutions bien, mais de la part de la *République française* l'aveu est à retenir.

» Notre conseil municipal de Paris me rappelle un vieux professeur de mathématiques que j'ai connu à la Flèche, et qui disait : « Dieu, je le hais ! » On ne peut faire profession de déisme plus formelle attendu qu'on ne hait que ce qu'on croit exister.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

» On offenserait certes ces messieurs si on ne leur faisait pas l'honneur de les considérer comme athées. Eh bien! avec tout le respect que je leur dois, je déclare que leur haine de Dieu est un acte de *foi*, qu'elle décèle chez eux l'éducation religieuse, la marque du baptême, la crainte de l'enfer, une tache indélébile de christianisme, et même, j'ai horreur de le dire, de catholicisme. »

G. GLANEY.

# NOUVELLES DU JOUR

### Un démenti de M. Gragnon

Paris, 22 décembre. — M. Gragnon, ancien préfet de police, communique aux journaux la note suivante, par l'intermédiaire de l'*Agence Havas* :

« Il est inexact que M. Gragnon ait proposé au ministre de l'intérieur, de continuer à garder le silence sur l'affaire des lettres Wilson-Limouzin, à la condition qu'une situation officielle lui serait donnée en dédommagement de celle qui lui a été enlevée ».

*(De notre correspondant particulier)*

Paris, 22 décembre, 11 h. 46. — Les révélations faites, ce matin, sur l'entretien de MM. Gragnon et Sarrien, devaient amener forcément, de part ou d'autre, le démenti publié par *Havas*.

Les termes de la communication étaient trop vagues pour qu'elle puisse être prise au sérieux.

La démarche de l'ancien préfet de police, n'en subsiste pas moins ; nous croyons savoir que le poste sollicité par M. Gragnon, serait celui de receveur général à la première vacance.

On fait remarquer, assez justement, la situation embarrassante de M. Carnot.

Si le président de la République refuse ce poste et que M. Gragnon parle, il sera combattu, par les amis de M. Grévy ; s'il accorde, les intransigeants l'accuseront de ne pas rompre avec l'ancien président.

### La dislocation des troupes russes en Pologne

Vienne, 22 décembre. — Une correspondance politique dit qu'on ne sait rien, ici, d'une déclaration du gouvernement russe, d'après laquelle la dislocation des troupes russes, en Pologne, serait terminée.

La nouvelle publiée à ce sujet, par le *Temps*, se rapporte probablement aux assurances pacifiques d'une nature tout à fait générale que quelques représentants isolés de la Russie ont peut-être exprimées, dans leurs conversations avec des diplomates étrangers.

### Le cas de M. Marsoulan conseiller municipal de Paris

Paris, 22 décembre. — Le Conseil municipal de Paris a entendu un rapport sur les accusations portées contre M. Marsoulan, au sujet du traité, aux termes duquel M. Marsoulan s'engageait, en vue d'une exploitation de railways, à apporter des influences officielles et industrielles.

Le conseil a adopté, par 31 voix contre 9, l'ordre du jour suivant :

« Le conseil,

» Remettant, aux électeurs, le soin de juger le cas de M. Marsoulan, invite ce dernier, à donner sa démission de membre du conseil municipal. »

### M. le Comte de Paris à Lisbonne

Londres, 22 décembre. — M. le comte de Paris et le duc d'Orléans s'embarqueront demain à Harmouth pour Lisbonne.

### Un nouveau préfet de police

Paris, 22 décembre. — Les députés de la Marne ont fait une démarche auprès de M. Bourgeois, préfet de police, ancien sous-préfet de Reims, à l'effet de savoir s'il accepterait la candidature sénatoriale pour ce département.

M. Bourgeois, après avoir pris l'avis du ministre de l'intérieur, a répondu affirmativement.

Le préfet de police va donc donner sa démission et nous croyons savoir que M. Sarrien a jeté les yeux sur le préfet de Seine-et-Oise pour le remplacer. La démission de M. Bourgeois ne deviendra effective que lorsque son successeur aura été définitivement choisi par le ministre de l'intérieur, car l'acceptation du préfet de Seine-Oise n'est pas encore certaine.

### Les espions allemands

Paris, 22 décembre. — Les préfets de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges viennent de recevoir des instructions particulières, pour faire *exercer une surveillance spéciale sur les espions* allemands, qui sont en grand nombre, dans ces trois départements, et dont on se plaint beaucoup, surtout depuis quelques mois.

### Le résident général de Madagascar en congé

Paris, 22 décembre. — M. Lemyre de Villers, résident-général de France à Madagascar, qui avait reçu dès le mois d'avril, l'autorisation de quitter provisoirement son poste et qui a été retenu a Tananarive, par des incidents imprévus, dont la solution exigeait sa présence, s'était enfin décidé à prendre, avant la fin du mois courant, le congé auquel il a droit. M. Lemyre de Villers a encore ajourné, parait-il, la date de son départ. Il a l'intention de résoudre certaines questions dont on prévoit d'ailleurs le règlement prochain.

Le résident préfère ne pas quitter Tamatave avant que la situation soit entièrement nette.

### L'affaire Chatelain

On télégraphie de Nice que lorsque l'actrice Gabrielle a été arrêtée à Tunis, on a trouvé sur elle des papiers cousus dans la doublure de sa robe.

Ces papiers sont de la plus haute gravité et compromettent diverses personnes de Nice et de Marseille.

Nice, 22 décembre. — On assure que les plans de tir du fusil Lebel, dérobés par Châtelain, ont été retrouvés, par hasard, par une vieille femme occupée à étendre du linge sur les remparts d'Antibes.

Les interrogatoires continuent chaque jour ; hier, on a interrogé notamment le lieutenant-colonel commandant la place d'Antibes.

### L'assassin de M. Jules Ferry à Mazas

Paris, 22 décembre. — Aubertin a été transféré hier à quatre heures et demie, de l'infirmerie du Dépôt à Mazas.

Le parquet, se basant sur un semblant d'amélioration de l'état physique d'Aubertin, a cru devoir prendre cette décision, malgré le nouveau rapport de M. le docteur Garnier, adressé hier, au préfet de police, et concluant à l'envoi à Sainte-Anne.

C'est dans une voiture spécialement affectée au transport des aliénés qu'Aubertin a été conduit à Mazas, ou il est arrivé à 5 heures un quart.

Le directeur de la prison l'a reçu et a tenu à l'installer lui-même. Aubertin a été placé dans une cellule capitonnée, dépendant de l'infirmerie de la prison, sous la surveillance immédiate du médecin de Mazas.

Le meurtrier de M. Ferry n'a pas été trop incommodé par le transport, cependant il a paru fort contrarié d'avoir été envoyé à Mazas. Il a été sujet pendant plus d'une heure à de continuelles divagations, et le directeur a dû subir les histoires les plus invraisemblables.

Peu à peu son exaltation est devenue tellement grande qu'on a craint, un instant, qu'une crise nouvelle ne vint l'assaillir. On prévint aussitôt le médecin de service, qui administra à Aubertin quelques calmants.

Deux heures après, Aubertin s'endormait tranquillement. La nuit a été satisfaisante. Ce matin, il est resté calme et n'a donné aucun sujet d'inquiétude.

M. Atthalin, juge d'instruction, s'est rendu aujourd'hui, à deux heures, à Mazas, et a procédé à un nouvel interrogatoire d'Aubertin.

### Le jubilé sacerdotal de Léon XIII

Rome, 22 décembre. — Le duc de Norfolk quitte Rome, pour quelques jours; mais il doit passer ici l'hiver. Il a reçu la mission officieuse de traiter des affaires d'Irlande et du mode de *reprise des relations* officielles entre l'Angleterre et le Vatican.

Hier, est arrivé le marquis de Villafuerte, chargé par le président de la République du Pérou d'apporter au Pape des offrandes.

M. le duc d'Ursel doit arriver samedi prochain, porteur des dons de S. M. le roi des Belges.

Mgr Marango, archevêque d'Athènes, est chargé de remettre les présents de S. M. le roi de Grèce.

Le baron de San Pedro, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères de Portugal, est aussi attendu à Rome ces jours-ci.

Il est porteur d'une lettre autographe du roi, pour Sa Sainteté.

Le baron San Pedro est en même temps chargé d'offrir au Pape, au nom du roi, un calice en or.

### Une nouvelle invention militaire allemande

Berlin, 22 décembre. — Toutes les places fortes auront à leur disposition des voitures d'éclairage d'une nouvelle invention. L'intensité de la lumière permettra d'éclairer les objets à une distance de 12 kilomètres.

On garde le secret le plus rigoureux sur cette nouvelle invention.

Pour le moment, les forteresses de la province rhénane et les deux places de Kœnigsberg et de Posen seront munies de la nouvelle voiture.

### L'attitude énigmatique du général Gourko

Vienne, 22 décembre. — On mande de Varsovie que les esprits sont un peu plus calmes.

Dans une réunion de notables, le général Gourko, contrairement à son habitude, n'a fait aucune allusion aux bruits de guerre, mais ce calme apparent est en contradiction avec l'activité fiévreuse de l'état-major russe.

Un grand nombre d'officiers viennent d'arriver à St-Pétersbourg.

Ils se sont divisés en plusieurs sections et ils parcourent la ligne en faisant relever le plan minutieux des lieux, en inspectant les approvisionnements, etc.

Plusieurs contrebandiers galiciens ont tenu une réunion.

Les autorités militaires de Lublin ont cherché a obtenir des renseignements sur ce qui se passe en Galicie.

### Pas encore de pourparlers internationaux engagés sur la question bulgare

On télégraphie de Vienne au *Temps* que le *Fremdenblatt* publie la note officieuse suivante :

« Certains journaux français prétendent que des pourparlers ont été entamés entre les puissances pour la solution de la question bulgare.

» Nous sommes autorisés à déclarer que le cabinet de Vienne n'a pas connaissance de pourparlers de ce genre. »

### Le nouveau tarif des droits sur les céréales en Allemagne

Berlin, 22 décembre. — La loi modifiant le tarif des droits sur les céréales a été promulguée, aujourd'hui.

### Dynamitards anglais

Londres, 22 décembre. — Des mandats d'amener ont été lancés aujourd'hui contre le nommé Melville et l'individu connu sous le nom de général Millen.

Il sont prévenus de complicité dans le complot, pour lequel les dynamitards Callan et Harkins ont été arrêtés il y a quelque temps.

### Mme Boucicaut

Les *Petites Affiches* publient l'acte modifiant la Société du Bon Marché. Par un acte précédent, passé en janvier 1880, cette société avait été formée pour une durée de trois années.

Le capital social avait été fixé à 20 millions, et il avait été stipulé que la dénomination « Au Bon Marché, Maison Aristide Boucicaut, » ne pourrait jamais être changé ou modifié.

Mme veuve Boucicaut, relativement à la gérance de la maison de commerce du Bon Marché, avait fait les dispositions suivantes :

« Ne pouvant mieux faire pour reconnaître les services que m'ont déjà rendus MM. Plassard, Morin et Fillot et les en remercier, je constitue la gérance de la maison de commerce « Au Bon Marché », dont la raison est « Veuve Boucicaut et Cᵉ », pour les temps qui suivront mon décès, et je nomme pour exercer cette gérance :

» 1° M. Jules Plassard, président du conseil d'administration dans ma maison de commerce ; 2° M. Emile Morin, membre du même conseil d'administration de ma maison de commerce : et 3° M. Narcisse Fillot, autre membre du même conseil d'administration ;

» Et je les supplie de donner tous leurs soins à cette maison dans laquelle j'ai mis toute ma fierté et ma sollicitude. »

Par suite du décès de Mme veuve Boucicaut, la Société, qui était une commandite simple, se trouve transformée en société en commandite par actions et la raison sociale de ladite société est, a partir dudit décès : Plassard & Cie.

Mme Boucicaut lègue, on le sait, dix millions à l'Assistance publique et elle lui impose l'obligation de fonder un hôpital de huit millions et de confier le soin des malades à des religieuses et d'entretenir un aumônier, logé dans les bâtiments de l'hôpital.

On peut, dit Mme Boucicaut, observer les résultats déplorables de la laïcisation des hôpitaux et de la suppression des aumôniers, et c'est ce qui lui inspire les précautions qu'elle détermine.

*Elle indique* les filles de St-Vincent de-Paul ou les Augustines de l'Hôtel-Dieu.

Le *Petit Parisien* pense que le Conseil municipal considérera l'intérêt des pauvres avant toute considération.

### Les zouaves pontificaux à Rome

Le *Matin* prétend qu'il peut garantir le fait suivant :

« A l'occasion du jubilé de Leon XIII, les anciens zouaves pontificaux qui, comme on le sait, appartiennent a toutes les nationalités et qui sont *dispersés, depuis leur licenciement, en France, en* Belgique, en Hollande, en Autriche et même en Amérique, avaient décidé d'offrir à Léon XIII un magnifique drapeau aux couleurs pontificaux avec les attributs du pouvoir temporel.

» Ce drapeau, véritable chef d'œuvre artistique, avait été commandé en France. Une des plus importantes maisons de Lyon avait tissé spécialement l'étoffe.

» Un artiste français de talent, plusieurs fois récompensé au Salon, ancien zouave lui-même, avait dessiné et peint sur la toile les attributs pontificaux. Et quand l'œuvre avait été terminée, l'atelier du peintre était devenu un véritable lieu de pèlerinage.

UN CONTRE-ORDRE

« Le général de Charette, assisté de ses anciens officiers, avait obtenu du pape une audience dans laquelle il lui avait demandé d'autoriser les zouaves à *lui offrir solennellement ce drapeau, comme un* symbole de leur inaltérable fidélité. Léon XIII avait accepté et fixé l'audience au 27 décembre. Il avait même était décidé que le général Kanzler, ancien généralissime de la cour pontificale, présenterait lui-même la délégation.

» En conséquence, le général avait adressé ses instructions aux zouves pontificaux. Beaucoup d'entre eux, désirant se joindre à la manifestation pour la rendre plus significative, s'étaient mis en route pour Rome des quatre coins du monde, afin d'être exacts au rendez-vous du 27 décembre.

» La manifestation a été contremandée. »

La bannière est vraie, le reste nous parait, jusqu'à meilleure information, une pure invention.

## BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

### Les draps en Turquie

Le consul de Belgique à Constantinople écrit :

« La Belgique continue à conserver pour la draperie une situation prépondérante, en dépit de la concurrence que lui font principalement l'Angleterre et l'Allemagne pour quelques articles de vente courante.

» Néanmoins, l'industrie belge a perdu du terrain, en ce qui concerne certaines qualités de draps unis, tels que les *moskowas*, *les castors*, les ratinés et autres analogues que l'Angleterre est parvenue à produire dans de bonnes conditions de prix et de qualité.

» Les tissus de l'espèce, originaires de Belgique, de prix plus élevés et de qualité supérieure, étaient plus appréciés à l'époque ou le pays était moins appauvri qu'à présent, et lorsque l'importation de vêtements confectionnés d'Autriche-Hongrie n'atteignait pas encore les proportions considérables que nous constatons actuellement.

» Les articles dont il s'agit donnant lieu à une consommation assez importante, il serait de l'intérêt des producteurs belges d'étudier la question, afin d'arriver à fabriquer, soit des qualités similaires, soit des qualités moyennes qui pourraient convenir à la consommation, *si l'écart de prix n'était pas trop sensible*.

» Pour certains articles communs de fantaisie, genre melton, etc., l'Angleterre devance actuellement la Belgique, surtout depuis que la pénurie d'argent règne dans le pays et oblige les consommateurs à s'en tenir plus généralement aux articles à bon marché. »

### *La laine à Londres*

LONDRES, 21 décembre.

L'ouverture de la première série de ventes de laines coloniales pour l'année prochaine vient d'être fixé au mardi 31 janvier, où la liste des laines admissibles sera définitivement close, et la deuxième série commencera le jeudi 5 avril, la liste pour cette dernière devant être arrêtée à 4 h. du soir où les arrivages auront atteint 350 000 balles.

La quantité retenue des dernières enchères et les nouveaux arrivages à ce jour s'élèvent à : retenu 10,000 balles ; arrivé 57.418 balles.

On ne peut encore rien dire de positif touchant le total probable à offrir, mais autant que les avis télégraphiques permettent d'en juger, la quantité nette à exposer pourra atteindre environ 280.000 balles.

Les avis des districts manufacturiers témoignent d'une bonne consommation, et la ton est ferme. D'habitude le marché est très calme à cette époque de l'année ; depuis la clôture des dernières enchères il y a eu néanmoins de la demande et quelques affaires ont eu lieu à des prix fermes. FRÉD. HUTH et Cie.

### *Laines*

MARSEILLE, 21 décembre.

On a vendu 190 balles de laine Khorassan, à fr. 150 ; 20 b. Boghari, à fr. 112.50 et 115 b. Zurcana G., à fr. 65.

### *Mouvement maritime lainier*

Le steamer *Canadian* est attendu le 31 courant à Dunkerque venant de Buenos-Ayres et Montevideo avec laines.

Le steamer *Ville-de-Lille* est arrivé le 21 décembre à Marseille venant de Bordeaux et Dunkerque et y prendra charge en laines prises en transbordement.

Le steamer *Président-Leroy-Lallier* allant de Marseille à Dunkerque avec laines, a suivi le 21 décembre de Bordeaux.

Le steamer *La Vendée* est parti le 22 décembre de Dunkerque pour l'Algérie via le Havre, St-Nazaire et Bordeaux.

Le steamer *Nord* est parti le 21 à la nuit de Dunkerque pour Alger allant prendre charge pour ce port en laines.

Le steamer *Lucerne* est arrivé le 22 décembre à Glasgow venant de Dunkerque prendre charge de nouveau pour la Plata et d'où il relèvera avec des laines pour Dunkerque.

Le steamer *Cambrai* sera à Dunkerque vers la fin de décembre venant de Marseille avec laines.

Le steamer *San-Martin* venant de la Plata avec laines sera à Dunkerque dans quelques jours.

Le steamer neuf *Entre Rios* prendra des laines le 20 janvier prochain à Buenos-Ayres pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer *Ipswich* a transbordé de Harwich à Anvers 728 b. laine.

Le steamer *Chusan* débarquait à Londres le 22 décembre des laines provenant de l'Australie.

Le steamer *Australasian* a suivi le 21 décembre de Gravesend, allant de Londres en Australie pour prendre charge en laines.

Le steamer *Congela* débarquait le 22 décembre à Londres des laines du Cap, Natal, etc.

Le steamer *Hellenes* venant de la Plata via Liverpool devait débarquer son solde de marchandises le 23 décembre à Anvers.

Le steamer *Wexford* venant de la Plata avec laines a touché le 20 décembre à St-Vincent (Cap-Vert) et a suivi ce jour pour Liverpool où il est attendu le 30 courant.

Le steamer *Dupuy-de-Lome* signalé hier arrivé à Dunkerque de la Plata, y débarquait le 22 décembre 3000 b. laine pour Roubaix-Tourcoing, Il est en outre porteur de 309 b. laine pour le Havre.

Le steamer *Ville-de-Buenos-Ayres* allant de la Plata à Dunkerque avec laines, a passé le 21 décembre à 11 h. du matin à Ouessant.

Le steamer *Buenos-Ayréan* est parti le 21 décembre du Havre pour la Plata où il chargera en laines pour Dunkerque.

Le steamer *Ville-de-Tarragone* allant du Havre à Dunkerque avec son solde l'Algérie, a passé le 22 décembre à 3 h. du soir au Cap Gris-Nez.

Le steamer *Syria* a débarqué à Marseille 14 b. laine de Beyrouth et 53 b. laine d'Alexandrette.

Le steamer *Anatolie* a débarqué à Marseille 388 b. laine de Batoum et 228 b. laine à ordre de Constantinople.

### *NOUVELLES MILITAIRES*

Répartition des classes. — A partir du 1er janviers et jusqu'au 1er juillet, les vingt classes astreintes au service militaire se trouveront réparties de la façon suivante :

Armée active : classes 1882, 1882, 1884, 1885 et 1886;

Réserve de l'armée active : classes de 1878, 1879, 1880 et 1881 ;

Armée territoriale : classes de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

Réserve de l'armée territoriale : classes de 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Les hommes appartenant à la classe de 1867 se trouveront libérés complètement de tout service au 1er juillet 1888.

Deux classes de réservistes sont appelées régulièrement à accomplir une période d'exercice en 1888 : celles de 1879 et 1881.

Dans l'armée territoriale, la convocation comprendra la première partie de la classe de 1876 et 1877.

*L'appel des dispensés*. — On sait que les dispensés de l'article 17 sont astreints a trois périodes d'exercices.

La première est d'une, durée de deux mois et les autres de un mois.

Les dates de ces appels avaient été fixées de la manière suivante :

*Première période*. — Le jour de l'appel des autres jeunes soldats de leur classe ;

*Deuxième période*. — Le 1er février de la deuxième année qui suit celle de l'incorporation de leur classe;

*Troisième période*. — Le 1er avril de la troisième année qui suit l'incorporation de leur classe.

Après avoir pris l'avis des diverses autorités compétentes, le ministre de la guerre vient de décider que cette fixation serait définitive pour toutes les *classes ; cependant, si le 1er février ou* le 1er avril tombaient un jour férié, les jeunes gens appelés seraient convoqués pour le lendemain.

# LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA

## RÉGION DU NORD

**Liste des commerçants, employés et représentants de commerce, comptables, etc.** (SUITE)

### ARRONDISSEMENT DE LILLE

**LILLE**

J.-B. CHAUSSE, dit Walter, initié le 1er avril 1882 dans la loge la *Fidélité*, ex-artiste au Grand-Théâtre de Lille.

HECTOR MATHOT, initié le 1er avril 1882, dans la loge la *Fidélité*, tailleur, à Lille.

AIMÉ RECKEM, initié le 8 avril 1882 dans la loge la *Fidélité*, pâtissier, à Lille.

JEAN-ARTHUR TISSENS, initié le 23 septembre 1882, dans la loge la *Fidélité*, dentiste à Lille.

HENRI POULET, initié le 4 novembre 1882, dans la loge la *Fidélité*, vérificateur des compteurs, à Lille.

EMILE-RAYMOND POULIÉ, initié le 30 décembre 1882, dans la loge la *Fidélité*, artiste dramatique à Lille.

CHARLES-LUCIE HAMAIDE, initié le 3 mars, 1883, dans la loge la *Fidélité*, entrepreneur (asphaltes), à Lille.

LÉON FIÉVET, initié le 26 mai 1883, dans la loge la *Fidélité*, maître d'hôtel à Lille.

LUCIEN HIRTZ, initié le 28 juillet 1883, dans la loge la *Fidélité*, négociant à Lille.

CHARLES DEFERREZ, initié le 25 août 1883, dans la loge la *Fidélité*, fondeur en fer à Lille.

---

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE. — 103

LE

# SECRET DU SQUELETTE

PAR GEORGES PRADEL

## TROISIÈME PARTIE

## POMPONNE

### VI

#### Histoire de Pomponne

Ce n'était rien encore, les navires surpris étaient des navires de commerce et à la première sommation, amenaient leur pavillon sans se défendre. A bord de chacun d'eux, on mettait une douzaine d'hommes, commandés par un maître et la prise raillait aussitôt St-Servan.

La plus importante de ces captures fut un brick de la Jamaïque. le *Stag*, expédié de Kingstown pour Londres, avec une cargaison de sucre, de café, de cacao et autres productions coloniales.

Le *Stag* ayant été fort maltraité dans son gréement pendant la traversée, s'était vu contraint par la grosse mer et les vents, de prendre le mouillage sous l'île de Rocken ; il attendait là, depuis deux jours, un temps favorable pour poursuivre sa route.

Le sieur de Blainville avait aperçu le brick au mouillage grâce à sa longue-vue, et ainsi imagé, le *Stag* le faisait loucher. Mais il venait d'enlever, avec une audace inouïe, un navire de Weymouth, dans la rade de Ste-Hélène et deux barques de Southampon, sur la côte de l'île de Wight, la garde et le renvoi de ces prises et de plusieurs autres encore, avaient diminué notablement son équipage. Il ne lui restait même pas le nombre d'hommes nécessaires pour servir son artillerie.

L'*Argus*, en face du mouillage de l'île Rocken, avait tiré deux bordées. Il faisait un temps superbe, le soleil, à l'horizon, se couchait dans un flot de pourpre, par une jolie brise de Noroy, l'*Argus* filait gentiment ses dix nœuds avec sa brigantine et son grand hunier au bas riz.

Blainville se promenait sur le pont en jurant comme un païen.

Le capitaine reconnaissait l'impossibilité d'amariner un navire de cette force.

— Allons ! s'écria-t-il tout haut en tapant du pied, il n'y a pas moyen ; il faudrait être fou pour aller s'y frotter...ces gredins-là coucheront tranquillement dans leurs hamacs ce soir.

Et le capitaine s'adressant au timonier lui donna l'ordre de virer de bord.

Et l'*Argus* s'éloigna à tire d'ailes.

Blainville debout sur la dunette voyait d'un œil désolé la coque et la mâture du *Stag* qui s'estompaient et se fondaient peu à peu dans la brume, lorsqu'il sentit qu'une main lui touchait légèrement le bras.

Il se retourna brusquement.

C'était Guy de Briac.

Le moment était mal venu pour interrompre le cours des réflexions du commandant de l'*Argus*. Aussi lui demande-t-il d'un ton bourru :

— Qu'est-ce qu'il te faut encore à toi, galopin ?

— Alors, commandant, fit le jeune homme, nous allons le laisser ?...

Et de la main il indiquait la silhouette du *Stag* qui commençait à se perdre dans le lointain.

— Et que veux-tu en faire, moucheron ?... Nous n'avons plus de monde à bord de l'*Argus*... C'est fichant, j'en conviens, mais je n'ai point encore trouvé le moyen de prendre la lune avec les dents.

— Oh ! capitaine, si vous vouliez ?...

— Si je voulais quoi ?...

— Si j'osais...

— Si tu osais... quoi ?...

Parle un peu plus vite, mon petit Guy, autrement je vais t'allonger les oreilles.

— Eh bien !... je voudrais le grand canot, dix hommes..., et moi... et avec votre permission, nous irions dire deux mots à l'anglais qui, certainement, ne se méfie de rien, puisqu'il nous voit nous éloigner, et qui dans deux heures d'ici, dormira sur ses deux oreilles.

Le sieur de Blainville demeura un instant sans répondre. La proposition folle du petit Guy le stupéfait.

— Et qui t'a donné cette idée, moussaillon ?

— Personne, mon capitaine... Mais je me suis dit que nous ne pouvions laisser ainsi une belle prise derrière nous.

Le corsaire éclata de rire :

— Une belle prise !... Ne dirait-on pas à t'entendre qu'elle est déjà dans le sac !...

— C'est tout comme capitaine, ou du moins ça dépend de vous.

— Et tu crois que les hommes te suivront ?..,

— J'en ai déjà touché deux mots à Vivian, le second maitre qui en a parlé aux autres, je trouverai vingt hommes au lieu de dix...

Le sieur de Blainville hocha la tête.

— Après tout, gronda-t-il entre ses dents, la vérité sort parfois de la bouche des enfants... Ce serait curieux tout de même.

Puis, tout haut, il reprit :

— Vas-y donc, mon gars, puisque tu le veux, et que Ste-Barbe te protège.

Guy de Briac frappa dans ses mains et sauta de joie sur la dunette.

Deux heures plus tard, il faisait nuit noire, Et avant l'ombre, le vent s'était mis à souffler avec violence.

Bientôt l'*Argus* virait de bord lof pour lof, et se rapprochait rapidement du mouillage de l'île de Rocken.

Sans bruit, les hommes armés jusqu'aux dents s'affalaient dans le grand canot, le petit Guy, à son tour, y prenait place et saisissait le gouvernail.

La mer était grosse, les lames déferlaient à coups redoublés sur l'embarcation, qui manqua plus d'une fois de chavirer pendant le trajet.

Guy, favorisé par le bruit des vagues, et l'épaisseur des ténèbres, s'approcha du brick sans être aperçu, l'accosta... et sauta à bord avec ses camarades.

Quatre hommes seulement se trouvaient sur le pont. Quatre hommes qui s'étaient endormis, bercés par les vagues.

Le *reveil fut horrible... Du sommeil* ils passent à la mort... on les abat à coups de hache...

Dans la jeune tête de Guy, le plan de son attaque était tout fait...

Les Français se précipitent sur les écoutilles, clouent les panneaux à coup de maillet, tandis que l'équipage surpris, épouvanté, se jette à bas des hamacs et cherche vainement à grimper sur le pont !...

Le commandant sort de la dunette... Guy lui casse la tête d'un coup de pistolet... C'en est fait, le *Stag* est à lui (1).

Oui, le brick anglais était pris. Les panneaux étant cloués, et solidement, l'équipage était prisonniers dans la cale. Les hommes qui le composaient n'avaient qu'à se rendre à merci.

L'affaire, en tout, n'avait pas demandé plus de dix minutes.

Et l'on pense si Guy de Briac était fier, si cette capture lui faisait honneur !... Ce n'était plus un enfant, ce gars qui n'avait pas encore quinze ans... C'était un homme, un homme qui tenait sa place au combat, courait au devant du danger, et qui pouvait déjà commander aux autres.

Cependant les Français qui venaient de s'emparer du *Stag* ne demeuraient pas inactifs. Ils larguaient les voiles, les orientales et Guy prenait la barre, la belle prise cinglait tout droit vers l'*Argus*.

On devine, lorsque les deux bricks arrivèrent à portée de voix, de quelles acclamations fut salué ce triomphe de Guy de Briac.

De concert, les deux bricks reprenaient le chemin de Saint-Malo, où ils arrivaient bientôt. Les autres prises les y avaient précédées et étaient toutes parvenues à bon port.

(1). Rigoureusement historique.

Le sieur de Blainville fut parfait en cette circonstance. Il fut le premier, devant les armateurs qui avaient avancés les fonds pour l'armement de l'*Argus*, à couvrir de fleurs sa jeune recrue. En un instant Guy de Briac fut célèbre.

Mais bientôt la pacification de Nimègue, rendant le repos à l'Europe, fit retirer les lettres de marques délivrées pendant la guerre.

Le sieur de Blainville ne cachait pas son désespoir. Qu'allait-il faire de l'*Argus*, de ses vingt canons et surtout de ses lascars, que les premiers et faciles succès et notamment celui du *Stag*, avaient mis fortement en gout.

Ici, pour l'honneur de notre héros, existe-t-il une tâche ? Nous n'osons l'affirmer...

Toujours est-il que l'*Argus*, nullement désarmé, quittait nuitamment St-Malo, ayant à son bord le sieur de Blainville, Guy de Briac et les lascars ; il partait pour une destination inconnue.

On raconta que, précédemment, à cette époque, dans les mers de Chine et des Indes, un brick, ressemblant à s'y méprendre à l'*Argus*, devint la terreur des jonques et des tartanes...Ce brick se nommait *Lucifer*, et c'était bien le démon le plus enragé du septième siècle.

GEORGES PRADEL

*(A suivre.)*